



Souscription fédérale

Justice et solidarité pour nos camarades d'Amnéville !

Le 26 février 2009, nous nous mobilisons pour nos camarades d'Amnéville (57), fonctionnaires territoriaux et militants CGT victimes depuis des années des agissements antisyndicaux du maire de leur collectivité, Jean Kiffer, dont l'anticégétisme primaire n'a d'égal que le manque de respect pour les lois de la République.

Pour mémoire, aux yeux de Kiffer, la CGT constitue, selon ses propres mots, « *une subversion marxiste* », « *une bureaucratie mafieuse qui profite de la naïveté des travailleurs.* » et « *un résidu de la peste rouge.* »...

La situation de nos camarades s'est aggravée ces dernières semaines. En dépit des décisions de justice qui leur sont favorables, nos deux camarades ont été radiés des effectifs de la collectivité, qui leur paie désormais des indemnités chômage avec une perte de rémunération de près de 25%. Cette situation est intolérable à tout point de vue : parce qu'elle constitue un cas caricatural de répression antisyndicale ; parce qu'elle représente une atteinte flagrante aux garanties statutaires ; parce qu'elle plonge nos camarades dans la détresse financière avec toutes les conséquences personnelles que l'on peut imaginer.

Dans l'immédiat, afin de contribuer tant au financement des frais de justice qu'à la nécessaire solidarité immédiate avec nos camarades, la commission exécutive fédérale réunie le 17 décembre a décidé le lancement d'une souscription fédérale.

Les chèques de solidarité sont à adresser à la Fédération.

Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex

Chèque à libeller à l'ordre de *Fédération CGT des Services publics*

Nous savons pouvoir compter sur l'esprit de solidarité et de fraternité des syndicats de la Fédération.

Au-delà de ces aspects, l'Union départementale et la Fédération préparent diverses initiatives de mobilisations pour les semaines à venir, dont elles vous tiendront informés.

A Amnéville, comme partout sur le territoire, nous ne lâcherons rien sur les libertés et droits syndicaux !